



Commission consultative de la politique d'asile (CCPA)

Rapport d'activités de la législature 2018-2023 – 1^{ère} année
(1^{er} décembre 2018 – 30 novembre 2019)

1. Bases légales de la commission

Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20).

Règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01).

Règlement instituant une commission consultative de la politique d'asile, du 19 mai 2010 (RComAsi; J 4 04.04).

2. Compétences légales de la commission

La commission a pour mission d'assister le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre, sur le plan cantonal, de la politique fédérale de l'asile.

Elle émet des avis et préavis non contraignants et formule des propositions sur toutes les questions générales relatives à ce sujet. En particulier, elle s'intéresse à l'évolution de la législation fédérale, examine les projets de modification de la législation cantonale et observe le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'aide d'urgence.

3. Activités de la commission

La commission a tenu 2 séances pendant la période considérée, le 8 février 2019 et le 2 octobre 2019, au cours desquelles ont été abordés les thèmes suivants :

- hébergement des migrants du domaine de l'asile ;
- restructuration du domaine de l'asile ;
- ressortissants érythréens frappés d'une décision négative ou d'une levée d'admission provisoire ;
- conditions de détention à l'établissement de détention administrative de Favra;
- requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA);
- demandeurs d'asile géorgiens;
- divers objets en lien avec le domaine de l'asile.

La question de l'hébergement des migrants du domaine de l'asile est un point récurrent de l'ordre du jour des séances de la CCPA, conformément à l'article 2 alinéa 2 du règlement instituant une commission consultative de la politique d'asile (J 4 04.04). Les membres de la CCPA ont ainsi été tenus informés de l'amélioration des conditions d'hébergement dans les centres d'hébergement collectif de l'Hospice général, avec en particulier la mise à disposition d'un nouveau centre au Parc Rigot et l'ouverture prochaine du centre de la Seymaz dans la commune de Thônex, alors qu'en parallèle les vétustes foyers de Frank-Thomas, des Tilleuls ont fermé leurs portes. Le centre de Saconnex fermera fin février 2020.

La restructuration du domaine de l'asile, dont l'objectif prioritaire est l'accélération des procédures, est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019. Les modifications des ordonnances y relatives ont pris effet à la même date, dont en particulier l'ordonnance 2 relative au financement (OA2) qui prévoit désormais trois forfaits d'aide d'urgence distincts : un forfait de 500 francs pour les NEM Dublin, de 2'000 francs pour les personnes déboutées en procédure accélérée et de 6'000 francs pour les personnes déboutées en procédure étendue. Les effets

de ces changements sur la prise en charge des personnes concernées et sur les finances de l'Hospice général mériteront d'être observés sur la durée.

Suite à l'annonce par le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) de la levée de l'admission provisoire de ressortissants érythréens, la CCPA a examiné la situation à Genève et a constaté qu'aucun ressortissant érythréen n'a finalement été visé par une levée effective de son admission provisoire. En revanche, la CCPA a observé que de plus en plus de décisions négatives assorties d'un délai de départ exécutoire sont rendues par le SEM à l'égard des ressortissants érythréens. Ces décisions touchent en particulier des jeunes adultes, qui se retrouvent alors au barème de l'aide d'urgence, sans perspective de formation ou d'emploi, ce alors qu'un retour dans le pays d'origine n'est pas envisagé par ces derniers et qu'un renvoi forcé n'est pas réalisable. Aussi, les membres de la CCPA préconisent un traitement souple de ces situations, notamment en permettant aux jeunes concernés de poursuivre leur formation.

Les conditions de détention administrative à l'établissement de Favra ont à nouveau été abordées par la CCPA. Il ressort ainsi des informations apportées par des membres de la commission que les conditions spécifiques à la détention administrative ne sont pas respectées à l'établissement de Favra. Sur la base des constats recueillis, un courrier de la CCPA a été adressé au président du Conseil de fondation LMC et au directeur général de l'office cantonal de la détention.

Concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), les membres de la CCPA ont été tenus informés sur les travaux interdépartementaux en cours, visant à améliorer la prise en charge et le suivi de ces jeunes.

La question des demandeurs d'asile géorgiens fait l'objet d'une attention particulière, du fait que plusieurs d'entre eux présentent des problèmes médicaux conséquents et fort coûteux, que certaines assurances refusent de prendre en charge.

4. Secrétariat de la commission

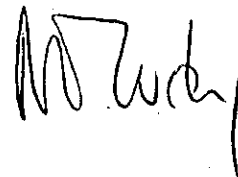
Le secrétariat est assuré par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), qui s'occupe de la prise et de la rédaction des procès-verbaux, de la convocation des membres et de la transmission de toute information utile aux membres de la commission.

5. Frais de la commission

Jetons de présence : F 780.-

Date : 14 janvier 2020

La Présidente :
Nadine Mudry



Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: mardi 21 janvier 2020 15:16
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Righetti Michèle (CHA); Grosclaude Julien (CHA); Hislaire Kammermann Christine (DCS); Maffia Aldo (DCS); Stroot Natacha (DCS); Mudry Nadine (DCS)
Objet: Séance du CE du 29 janvier 2020 - point 5 - affaires administratives - rapport d'activité - Commission consultative de la politique d'asile

Importance: Haute

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité concernant la commission consultative de la politique d'asile 2018-2019 à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 29 janvier 2020, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleurs messages.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3
Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56



Rapport d'activité
2018-2019.p...